COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA BATIE-VIEILLE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Ouverture de la séance à 20h30
Sont présents : **Mr Le Maire**, Francis CESTER,
Les adjoints : Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ, Jean-Pierre GRAFFIN
Les conseillers municipaux : David SCACCIANOCE, Leszek PAWELSKI, BLANC Carole, Michel OLLIVIER, Véronique BOISSERANC
Absent excusé: Nicolas GIRARD a donné son pouvoir à Francis CESTER
Absents: Yannick SAVARIELLO,
Secrétaire de séance : Monique FARAMAZ
Validation du conseil municipal du 18 mai 2018, à l'unanimité des présents: (10 Pour)

M. le maire annonce en début de séance, l'ajout de délibérations relatives à la validation de la convention «de débroussaillage, entretien des fossés et des chemins ruraux», « échange de terrain entre la commune de la Bâtie-Vieille et Les Consorts BERTRAND » et demande de subvention pour l'OCCE de Rambaud.
M. le maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.
Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

1. Délibération Convention de Prestation de Service avec le Service Départemental d'Incendie et de secours « VERIFICATIONS TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE »

M. Le Maire fait lecture de la convention de prestation de service concernant la vérification technique des points d'eau d'incendie.
La présente convention a pour objet de fixer les modalités de vérifications techniques par le SDIS 05 des Points d'Eau Incendie (PEI) situés sur le territoire de la commune de la Bâtie-vieille et relevant de sa compétence en application du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie des Hautes-Alpes.
Voté à l'unanimité à 10 voix pour

2 Délibération suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 1er juin 2018, temps annualisé à 12 heures hebdomadaires.

M. le maire informe l'assemblée que:
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique avec un temps hebdomadaire de 16 heures annualisées, suite au départ de notre agent communal en date du 30 mars 2018.
M. le maire précise qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du centre de gestion 05. Le Comité technique s'est tenu ce jour soit le 12 Juillet et a reçu un avis favorable du collège représentant des élus et des personnels.
Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

3. Délibération concernant la participation financière aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la ville de Gap.

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal de la GAP sollicite une contribution de la

commune de la Bâtie-Vieille concernant les élèves scolarisés dans les écoles publiques de Gap et demeurant à la Bâtie-vieille, à hauteur de :
- Pour un élève de maternelle : 1 188€
- Pour un élève d'élémentaire : 525€

par enfant scolarisé, selon les effectifs scolarisés dans les écoles de Gap.
M le Maire précise que pour l'année 2017-2018, **la contribution pour la ville de Gap s'élève à 7 239€.**
Soit 3 élèves en maternelle : 1 188€ *3 = 3 564€ - 7 élèves en primaire : 525 * 7=3 675€
M le Maire demande la reconduction tacite annuelle de cette participation financière selon les effectifs scolarisés dans les écoles de Gap.
Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

4 Délibération Convention de collaboration entre la bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque publique de la Bâtie-Vieille.

Monsieur le maire fait lecture de la convention de collaboration entre la bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque publique de la commune de la Bâtie-Vieille.
La présente convention a pour objet de fixer les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement de la lecture publique.
Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

5 Demande de subvention auprès du département 05, au titre de l'enveloppe exceptionnelle dommage hivernaux.

Monsieur le maire souhaite solliciter le Département 05 pour une demande d'aide financière concernant le programme de voirie communale 2018 ainsi que pour inscrire notre commune à la répartition de l'enveloppe exceptionnelle liée aux dommages hivernaux que peut attribuer, le Département des Hautes-Alpes.
Ces travaux concernent la voie communale « Les Taburles », le chemin rural « Les Paris », la VC 45 et CR 29 Jusqu'au CR 43« Les Guerins » et la rue 2 VC 2.
Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 62 127€ HT.
Monsieur le maire rappelle que la commune a bénéficié au titre de la voirie 2018, d'une subvention du Département 05 à hauteur de 9 427€ soit 15% des travaux.
Monsieur le maire propose au conseil municipal qu'au vu des dommages hivernaux importants, subi par la commune, souhaite solliciter le Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe exceptionnelle dommages hivernaux, à hauteur de (40%) soit pour un montant de 24 850 €.
Un Financement communal sera nécessaire à hauteur de (45%) soit 27 850€
Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

6 Délibération concernant l'échange de terrain de Monsieur JACOB Albert Louis.

M. le Maire rappelle que la commune envisage d'échanger une partie de la parcelle communale AE 245, permettant à M. Jacob Albert Louis d'accéder à sa parcelle n°76, contre les parcelles AE 236-237, lui appartenant et occupées par la voie d'accès au lotissement du Pré d'Augier. Cette opération régularise de façon définitive, une situation d'occupation de terrain privé par la voie communale depuis la création du lotissement du Pré d'Augier.
Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

7 Délibération concernant le devis relatif à l'étude du futur logo de la commune.

Dans le cadre de la réflexion et de l'élaboration relatif à notre logo communal, M. le Maire informe le conseil municipal que la société Cali.Com, nous propose un devis d'un montant de 450€ HT.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

8 Délibération Convention de débroussaillage, entretien des fossés et des chemins ruraux

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de régulariser les modalités administratives envers la société qui procède depuis des années à l'entretien de nos fossés, chemins ruraux et débroussaillage par une convention.

M. le Maire fait lecture de la convention et propose au conseil municipal de la valider.

Voté : 9 voix pour – 1 abstention

9 Délibération échange de terrain entre la commune de la Bâtie-Vieille et Les Consorts BERTRAND

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02/2018 relative à l'obligation de la commune d'acheter du foncier dans le but de mener à bien le projet d'implantation communal de la future station d'épuration située au village. Monsieur le Maire informe le conseil que pour compléter cette transaction foncière, il est également nécessaire de procéder à l'échange de parcelles entre les Consorts Arthur et Eric Bertrand / à la commune de la Bâtie-Vieille sur la base de 0.70€ le m ^{2}, toutefois il ne sera pas tenu compte de la différence de surface.

Monsieur le Maire fait lecture des parcelles proposées :

Parcelles destinées à être cédées

Par : La commune de la Bâtie-Vieille.

Aux : Consorts BERTRAND

AH N°296 Contenance cadastrale 9a40 ca

Parcelles destinées à être cédées

Par : Les Consorts BERTRAND

A : La commune de la Bâtie -vieille.

AH N°299 Contenance cadastrale 8a08 ca

AH N°302 Contenance cadastrale 1a31 ca Total : 9a 39ca

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer.

Voté : 10 voix pour

10 Délibération Association OCCE Coopérative scolaire / Ecole de Rambaud

Monsieur le Maire propose qu'au vu des effectifs de la commune de la Bâtie-Vieille une subvention complémentaire de 340€ soit attribuée à l'Association OCCE Coopérative scolaire / Ecole de Rambaud.

Voté : 10 voix pour

11 Questions Diverses :

Explications de M. le Maire concernant les nouvelles compétences de la CCSPVA ; GEMAPI, Economie, tourisme et assainissement.

Evocation du nouveau tarif des transports scolaires, une éventuelle décision d'aide aux familles sera évoquée à la rentrée, en fonction des réponses de la Région SUD qui a pris la compétence des transports scolaires en lieu et place du Conseil Départemental.

M ARNAUD Gérard évoque la nouvelle association culturelle en cours de formation sur la commune.

Séance levée à 22h00,

Le Maire, Francis CESTER

MAIRIE DE LA BATIE-VIEILLE (H.-A.)